

# L'IT SONNE À LA PORTE !

En date du 30 mars et du 4 avril, L'inspection du travail du 77 a adressé 2 courriers (disponibles auprès des militants SUD) à la direction de la plateforme. Le premier récapitule la visite de contrôle effectuée le 23 mars 2022 et le deuxième concerne un contrôle en cours sur les Emplois Précaires/ Salariés Intérimaires. Sans surprise, les éléments soulevés sont ceux sur lesquels notre syndicat ne cesse d'intervenir :

## Le contrôle des salarié-es intérimaires

Le recours aux contrats courts doit se faire normalement en période de pic d'activité ou pour compenser un trop grand nombre d'absence. Les chiffres fournis nous confirment que nous sommes en sous-effectif et par conséquent qu'il faut embaucher.

## Les 33 prestataires non repris par VIAPOST

Lorsque qu'il y a un changement de société prestataire, la nouvelle société VIAPOST est tenue de reprendre les salarié-es de l'entreprise qui a perdu le marché (ONET Logistique). Il se trouve que VIAPOST a refusé de reprendre les 33 salariés de chez ONET. L'inspection du travail a donc rappelé à cette entreprise son obligation en matière de transfert d'activité et a demandé à la direction de la PFC de la tenir au courant sur le sort des 33 personnes concernées.

## Les voies de circulation ou pas

L'inspection du travail a constaté plusieurs problèmes au niveau du marquage au sol et des voies de circulation : absence de marquage à l'entrée du personnel, trop de risques de collision entre les engins, les vélos et les piétons, non-respect de la réglementation relative à la signalisation dans les lieux de travail. Si l'on ajoute la multitude de poteaux aux mauvaises conditions de circulation, il est heureux que nous n'ayons pas plus d'accidents de travail.

## Mais où est donc passé le CHSCT local ?

L'inspection du Travail a rappelé à la direction la législation en matière d'élections professionnelles : Un CHSCT ou un CSE doit être mis en place dans un centre dès lors que les effectifs sont d'au moins onze salariés, les organisations syndicales doivent être informées et être invitées à négocier. SUD continue de porter la mise en place de CHSCT au plus près du terrain.

**"Cachez cette précarité que je ne saurais voir"**

La PFC de Montereau n'est pas la première à connaître la visite de l'inspection du travail. La PFC de Gennevilliers a été notifiée, en fin d'année 2021, d'un Procès Verbal pour "conclusion par entreprise utilisatrice d'un contrat de mise à disposition de salarié temporaire pour un emploi durable et stable".

Entre la sous-traitance à outrance et l'augmentation de l'intérim, on assiste à une explosion généralisée de la précarité sur l'ensemble des établissements de la BU Colis.

Bizaremment, depuis le courrier de l'IT, nous avons constaté une baisse des effectifs intérimaires sur le centre !

**Les problèmes soulevés sont les mêmes pour toutes les PFC, il nous faut donc réagir collectivement**



Fédération SUD PTT

25/27 rue des envierges 75020 Paris  
tel 01 44 62 12 00 fax 01 44 62 12 34  
sudptt@sudptt.fr www.sudptt.org

Union  
syndicale  
**Solidaires**